



Numéro de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du CŒUR-DE-LA-GATINEAU

## CANADA

Province de Québec

Centre de services scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

**Assemblée ordinaire** du conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 22 juin 2022, à 17 h 00, à la salle Multimédia, de l'école située au 11, chemin de Blue Sea, à Gracefield. En présence physique et visioconférence.

### **Sont présents à cette assemblée :**

Mmes, Messieurs : Josée Brisebois, Mandy Brown, Sonia Olsen, Valérie Major, Natacha Gosselin, Andrée-Anne Dupont

### **Sont absents à cette assemblée :**

Mmes, Messieurs : Line G Mercier, Véronique Laflamme, Odile Lacroix Le Duc, Dalya Lachapelle, Gabrielle Caron, Esther Poulin

### **Sont également présents :**

Mmes, Messieurs : Chantal Fortin

#### **1. Parole au public**

Aucune.

#### **2. Mot de bienvenue et signature des présences**

Madame Josée Brisebois souhaite la bienvenue aux membres et la feuille des présences circule.

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Brown fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Natacha Gosselin, appuyée par Sonia Olsen.

**Résolution : 003 : 21-22.026**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 4 mai 2022**

Mme Brisebois mentionne que les différents suivis sont à l'ordre du jour et Mme Brown demande d'adopter le procès-verbal si aucun changement à apporter.

L'adoption de la lecture et du suivi du procès-verbal est proposée par Sonia Olsen, appuyée par Valérie Major.

**Résolution : 003 : 21-22.027**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Approbation demande dérogation pour grille horaire à 5 jours Pavillon St-Nom-de-Marie**

Mme Brisebois nous explique que le pavillon du Lac Ste-Marie présente une demande pour une grille-horaire à 5 jours comme le pavillon de Blue Sea. Les consultations et devoirs de tous ont été faits comme suggéré au conseil précédent et tout le monde est d'accord à le présenter ce soir.

**Considérant** le mandat du Conseil d'établissement;

**Considérant** les recommandations des enseignants et les besoins d'adaptation quant au volet alternatif;

**Considérant** les grilles-matières adoptées, lesquelles tiennent compte du régime pédagogique en vigueur;

**Considérant** les consultations effectuées auprès diverses instances;

Il est proposé par Mandy Brown, appuyé par Sonia Olsen et résolu que le Conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau demande une dérogation quant aux journées cycles du calendrier scolaire 2022-2023 au Pavillon St-Nom-de-Marie, afin de retirer les journées / cycles et fonctionner sur une base hebdomadaire, soit sur 5 jours, du lundi au vendredi.

**Résolution : 003 : 21-22.028**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. Approbation des listes d'effets scolaires 2022-2023**

Les listes sont sensiblement les mêmes que l'an passé à part quelques ajouts ou retraits de matériels. Blue Sea et Lac Ste-Marie ont fait adopter une résolution pour un montant forfaitaire chargé aux parents et font eux-mêmes l'achat des effets scolaires.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

**Considérant** le mandat du Conseil d'établissement;

**Considérant** les recommandations des enseignants;

**Considérant** les grilles-matières adoptées;

**Considérant** les listes présentées aux membres de l'assemblée du Conseil d'établissement;

Il est proposé par Natacha Gosselin, appuyé par Mandy Brown et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau adopte les listes d'effets scolaires 2022-2023, telles que présentées.

**Résolution : 003 : 21-22.029**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Approbation des grilles-horaires 2022-2023**

Pour la grille du secondaire, rien n'a changé. Pour les grilles du primaire, celles-ci ont été harmonisées pour être sensiblement les mêmes dans tous les pavillons.

**Considérant** le mandat des membres du Conseil d'établissement ;

**Considérant** le Régime pédagogique de l'éducation en vigueur;

**Considérant** les grilles horaires 2022-2023 présentées;

**Considérant** la résolution 003 : 21-22.028;

**Considérant** les consultations effectuées auprès des instances;

Il est proposé par Sonia Olsen, appuyé par Natacha Gosselin et résolu que le Conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau adopte les grilles horaires 2022-2023, telles que présentées.

**Résolution : 003 : 21-22.030**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Adoption du budget d'établissement 2022-2023**

Mme Brisebois nous présente le budget détaillé par souci de transparence. Elle présente donc un budget équilibré de 2 843 117\$, dont 2 millions alloués pour la réussite scolaire seulement, et répond aux questions de chacun.

**CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, article 95, le Conseil d'établissement doit, sur la recommandation du directeur de l'école, adopter le budget de l'école et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire ;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des mesures ministérielles établies ;

**CONSIDÉRANT** les ressources allouées à l'école par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vertu du cadre budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023 et des autres sources de revenus ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses prévues sont égales aux revenus ;

**IL EST PROPOSÉ** par Sonia Olsen et appuyé par Andrée-Anne Dupont que le budget soit adopté tel que déposé, sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'école, et soumis au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour son approbation.

**Résolution : 003 : 21-22.031**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Rapport du bilan annuel de la présidente**

La présidente nous présente le rapport du bilan annuel du conseil d'établissement.

Il est proposé par Natacha Gosselin, appuyé par Andrée-Anne Dupont et résolu que le Conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau adopte le rapport du bilan annuel 2021-2022, tel que présenté.

**Résolution : 003 : 21-22.032**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Révision des représentants parents au conseil d'établissement 2021-2022, postes à combler**

Josée mentionne qu'elle souhaite que les parents qui sont déjà impliqués cette année poursuivent et recrutent de nouveaux membres. Elle demande à Valérie Major si elle désire poursuivre pour un autre mandat. Celle-ci répond dans l'affirmative. Concernant Véronique Laflamme, Josée s'engage à communiquer avec elle pour connaître ses intentions. Ce qui veut dire qu'il reste au moins trois postes à combler comme parents. Andrée-Anne Dupont confirme qu'elle continuera comme représentante enseignante et Sonia Olsen en tant que représentante du personnel professionnel. Il est décidé que les conseils d'établissement auraient lieu les mercredis soir pour la prochaine année scolaire.

**Procès-verbal des délibérations du  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**



Numéro de résolution  
ou annotation

**11. Présentation de la clientèle 2022-2023**

Josée demande à Chantal Fortin de présenter le tableau. Celle-ci explique que la clientèle bouge beaucoup et la clientèle est à la hausse partout au primaire. Le pavillon de Gracefield qui fonctionnait avec des groupes à simple niveau depuis plusieurs années doit maintenant s'ajuster avec des groupes à double niveau majoritairement. Présentement 586 élèves inscrits. Tous nos pavillons du primaire ont des groupes de niveau préscolaire.

**12. Présentation des calendriers scolaires 2022-2023**

Josée mentionne que le calendrier du secondaire vient tout juste d'être réimprimé parce qu'il y avait une coquille. Une question est posée à savoir pourquoi le primaire et le secondaire ne sont pas tous les deux sur le même cycle. Le problème est pour les spécialistes au primaire qui n'ont pas une tâche à 100% et qui doivent enseigner ailleurs que sur notre territoire. Les jours de classe ne concordent pas avec les autres pavillons. Il faudrait que tous les pavillons du centre de services soient sur le même cycle aussi.

**13. Modalités de paiement 2022-2023**

Un envoi aux parents sera fait via courriel et le salon de la rentrée sera de retour cette année.

**14. Fournisseur d'agendas 2022-2023**

Sera le même que l'an passé parce que c'est le seul fournisseur (Repro) qui fait des agendas autant primaires que secondaires et les agendas des élèves de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année sont les mêmes que ceux du secondaire pour une transition graduelle des élèves qui gradueront vers le secondaire.

**15. Assemblée générale des parents, 13 ou 14 septembre 2022**

Consensus pour le 14 septembre 2022.

**16. Photographe 2022-2023**

Même que cette année, Photomania pour tous sauf Blue Sea qui ont choisi un autre photographe.

**17. Informations de la présidente**

Mme Brown remercie tous les membres et mentionne avoir apprécié son court passage à la présidence. Elle ne sera pas là l'an prochain puisqu'elle déménage à l'extérieur de notre territoire.

**18. Informations de la direction;**

- Nous avons vécu une session d'examen, ce qui n'avait pas eu lieu depuis longtemps. Les élèves en réussite à 85% et plus étaient exemptés de faire les examens sauf ceux du Ministère.
- Natacha mentionne qu'elle a institué un projet boni pour les arts plastiques afin que les élèves aient la possibilité de faire un projet à l'extérieur des classes et accumuler des points suffisants pour être exemptés. Belle participation.
- Soirée des finissants du secondaire aura lieu demain le 23 juin à la salle au Mont Ste-Marie. Pour elle, c'est une première depuis qu'elle est en fonction chez nous.
- Soirée des finissants, 6<sup>e</sup> année du primaire, a lieu aujourd'hui.

**19. Comité de parents**

- À la dernière rencontre, nous avons parlé de la venue d'une pièce de théâtre de la troupe « parminous » qui malheureusement a été mise sur la glace parce qu'il n'y a aucune salle disponible pouvant accueillir autant de personnes. La possibilité de faire venir un conférencier est à l'étude.
- Mme Mandy Brown suggère de mettre un point à l'ordre du jour de chaque conseil d'établissement pour Mme Claude Myre Bisailon. Une vidéo a été présentée au comité de parents « parents confiants – ados contents » et suggère de le présenter au conseil d'établissement. Ce sont des questions qui ont été posées des ados de la région sur différents sujets comme; décrochage, confiance en soi, santé mentale...
- Josée va s'informer pour savoir si nous avons toujours la possibilité d'offrir les rencontres en visioconférence pour les conseils d'établissement.
- L'école le Rucher à Maniwaki a organisé un concours « école de rêve » et les prix à gagner ont été payés par les fonds du conseil d'établissement. Mme Brown suggère à Josée de s'informer auprès de M. Rossignol, notre directeur général pour vérifier si c'est possible.

**20. Informations du gouvernement scolaire**

Les élèves sont absentes en préparation des examens de fin d'année et bal.

**21. Information du service de garde**

Line ne pouvait être présente ce soir et Chantal Fortin a été mandatée pour transmettre ses informations.

- Depuis le dernier conseil, le taux de fréquentation est stable.
- À la suite d'un sondage, nous offrirons le service de garde lors des journées pédagogiques de fin d'année soit les 27-28-29 juin et début de la nouvelle année, les 24-25-26 et 29 août à l'école de Gracefield. Pendant l'année toutes les pédagogiques ont eu lieu à l'école de Gracefield.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

- Ce fut une belle année pour tous les services de garde.

**22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Valérie Major, et appuyé par Andrée-Anne Dupont, la levée de l'assemblée à 18 h 50.

**Résolution : 003 : 21-22.033**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mandy Brown, présidente

Josée Brisebois, directrice

CF 2022-10-26